

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE
COMMUNE DE MEYSSE**

Séance du Conseil Municipal du 17 novembre 2025 - 18 h 00 - convocation du 12 novembre 2025

DÉLIBÉRATION N° 25-064

RÉALISATION D'UN CONTRAT DE PRET PSPL TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE D'UN MONTANT TOTAL DE 3 324 660 EUROS AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS POUR LE FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION DU NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le plan de financement de l'opération de la construction de l'école élémentaire et du restaurant scolaire a été prévu avec la souscription d'un emprunt.

La Caisse des dépôts et consignations a été sollicitée afin d'accompagner la commune pour le financement de cette opération.

Pour cela il est proposé de réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un contrat de prêt composé d'une Ligne de Prêt pour un montant total de 3 324 660€ et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt : Prêt PSPL Transformation Ecologique

Montant : 3 324 660 € euros

Durée de la phase de préfinancement : 18 mois

Durée d'amortissement : 25 ans

Dont différé d'amortissement : sans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,5 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A

Amortissement : Déduit (échéances constantes)

Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE
COMMUNE DE MEYSSE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** M. le Maire à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt d'un montant de 3 324 660€.

- **AUTORISE** M. le Maire à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

.....
Présent(s) : MMES CHAUSSIGNANT - CODATO - CORTIAL - DENIS - GAGNOT - JULIEN-RAOULT - LAUSSEL
MRS CUER - MAZZINI - MENARD - MONTCHAUD - MORIZET - REYMONDON - ROCHETTE - ROUX
Formant la majorité des membres en exercice

Procuration : N. ROCHETTE par N. MAZZINI

Absent(s) : N. GAGNOT - N. MONTCHAUD - N. ROUX

Secrétaire de Séance N. MENARD.

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 12
Votes POUR : 12
Votes CONTRE :
Abstentions :

Le Maire,


Éric CUER

Le secrétaire de séance,

